Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030772026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 03/077/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 mai 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry DELCUPE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-Anne JANNIN, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Thierry PALLIER, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, Mme Caroline DOUX, M. Aurélien TEDESCO, M. Ludovic GOURDY, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

- **Désignation des élus membres de la conférence de l'Entente intercommunale du groupe scolaire Claudine Hermann**

Les communes d'Ollainville et d'Arpajon se sont accordées pour constituer une entente intercommunale pour gérer le groupe scolaire Claudine Hermann. La convention qui fixe les modalités de fonctionnement de cette entente a déterminé une gouvernance reposant sur une conférence dont il convient de désigner les membres.

Chaque commune est représentée par son Maire, membre de droit, ainsi que 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants désignés par chaque assemblée délibérante.

Il est précisé que la durée des fonctions de représentant ne peut excéder la durée du mandat électif local.

Cette désignation, faite en Conseil Municipal, a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, à l'unanimité des membres du Conseil municipal et conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, cette désignation peut se faire à main levée.

Ainsi, Madame Lydie ROCHER, Conseillère Municipale, propose au Conseil Municipal de désigner ses représentants pour l'entente intercommunale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030772026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5221-1 et L.5221-2 relatifs aux dispositifs d'entente, de convention et de conférence intercommunales,

Vu la délibération n° CM34/068/2024 du 25 juin 2024, portant création d'une Entente intercommunale entre les communes d'Ollainville et d'Arpajon,

Considérant la décision des communes d'Ollainville et d'Arpajon de créer une entente intercommunale pour gérer le groupe scolaire Claudine Hermann,

Considérant que la convention d'Entente intercommunale fixe la gouvernance de cette entente et qu'il appartient aux conseils municipaux de désigner les représentants titulaires et suppléants des deux communes qui assureront la tenue des conférences dans le cadre de cette entente,

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Madame Lydie ROCHER fait appel à candidatures parmi les membres de l'assemblée.

- Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, propose, pour la liste « Ollainville avec Vous », les candidatures de :

Représentants titulaires :
- Madame Marine FOUQUET
- Madame Mireille SEGALA

Représentants suppléants :
- Monsieur Julien BOUILLON,
- Monsieur Ludovic GOURDY

- Madame Valérie RICHETIN propose, pour la liste « Vivre Ollainville autrement », les candidatures de :

Représentants titulaires :
- Madame Nathalia VIEIRA
- Monsieur Jean-Philippe LAURENT

Représentants suppléants :
- Monsieur Laurent MEUNIER
- Madame Valérie RICHETIN

Madame ROCHER invite ensuite les élus à procéder à main levée à la désignation des élus membres de la conférence de l'Entente intercommunale du groupe scolaire Claudine Hermann.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE (5 voix contre : M. Laurent, M. Meunier, Mme Noulin, Mme Richetin et Mme Vieira)

- **Rappelle** que le Maire est membre de droit de la conférence de l'entente.

- **Désigne** par vote à mains levées pour représenter la Commune au sein de l'Entente intercommunale du groupe scolaire Claudine Hermann :

Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030772026

Les deux représentants titulaires suivants :

- Mme Marine FOUQUET, Première Adjointe
- Mme Mireille SEGALA, Adjointe au Maire

Les deux représentants suppléants suivants :

- Monsieur Julien BOUILLON, Adjoint au Maire
- Monsieur Ludovic GOURDY, Conseiller Municipal

- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 28 mai 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)

Mis en ligne le 29/05/2026 Ã 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030772026